

MAIRIE  
RUE DE LA MAIRIE  
30640 BEAUVOISIN

MAIRIE DE BEAUVOISIN  
16 SEP. 2016  
COURRIER ARRIVE

Objet : site 79885 (dossier d'information)

Monsieur le Maire,

Conformément aux engagements de transparence pris par Bouygues Telecom, je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'information relatif à l'évolution d'un relais existant, site T79885 Chemin de Franquevaux – 30640 BEAUVOISIN.

En effet, opérateurs et élus locaux ont bien conscience que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement du territoire et que la présentation d'un dossier d'information, accessible à tout administré souhaitant en connaître les détails, est un gage de transparence.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR. L'objectif est double: améliorer la qualité des services de téléphonie de chacun des opérateurs tout en optimisant les infrastructures présentes. Dans le cas présent, les antennes situées sur le site T79885 Chemin de Franquevaux – 30640 BEAUVOISIN, feront l'objet d'une évolution technologique qui ne s'accompagnera pas d'un ajout d'antennes supplémentaire.

En effet, la licence délivrée par l'Etat nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération, prévoit également des obligations en termes de couverture du territoire et de qualité de service à la charge de Bouygues Telecom.

Nous espérons que ce dossier d'information, que nous avons souhaité pédagogique, répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

Nous demeurons aussi à la disposition de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.



DOSSIER D'INFORMATION DU SITE T79885  
CHEMIN DE FRANQUEVAUX – 30640 BEAUVOISIN



Date de réalisation : 12/09/2016

[bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)

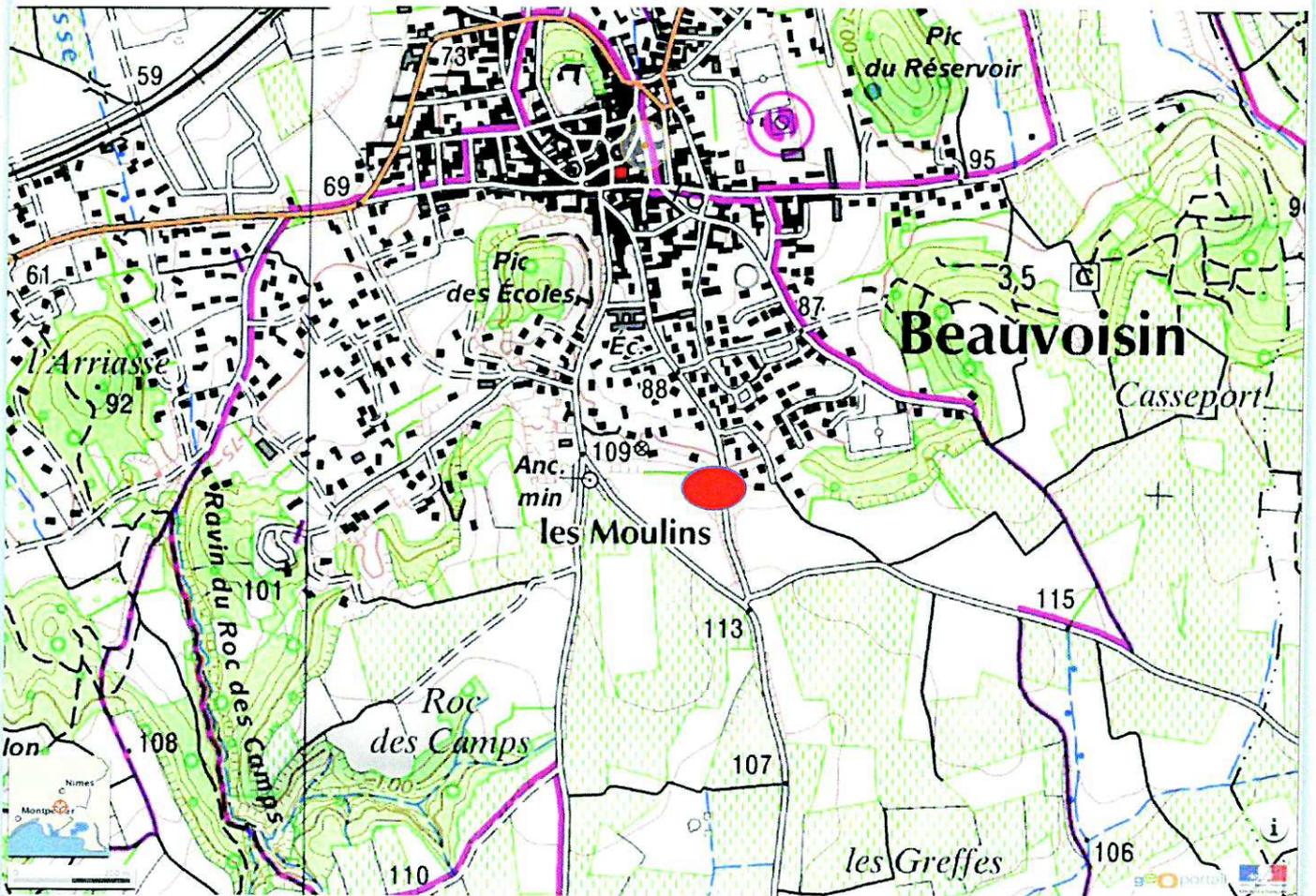


LE PROGRÈS VOUS APPARTIENT

# SOMMAIRE

- 1- Plan de situation de la zone
- 2- Fiche d'identité du site
- 3- Motivations du projet
- 4- Fonctionnement d'un réseau
- 5- Équipements techniques
- 6- Notre projet d'évolution du relais
- 7- Informations pratiques
- 8- Le mobile au quotidien
- 9- Cadre réglementaire

# 1- PLAN DE SITUATION DE LA ZONE



## 2- FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

**Commune** : 30640 BEAUVOISIN

**Nom du site** : T79885

**Adresse du site** :

CHEMIN DE FRANQUEVAUX – 30640 BEAUVOISIN

**Coordonnées du site** :

X : 0760.462 Y 1858.868 Z : 116 m

**Le projet sur site est une** :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante

**Et fait l'objet de** :

Déclaration préalable :  oui  non

Permis de construire :  oui  non

**Durée prévisionnelle des travaux** : entre 1 et 3 mois

**Direction régionale réseau chargée du dossier** :

Bouygues Telecom - Direction régionale Méditerranée

Directeur régional : Monsieur Bruno KOEHL

Parc de la Duranne - 260, rue Louis de Broglie

13799 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

## 3- MOTIVATIONS DU PROJET

### **Répondre à un besoin de couverture et/ou de qualité de service**

Le projet fait suite à l'identification sur la zone d'un besoin de couverture. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques mobiles pour les clients de passage sur la zone ou y demeurant.

Ainsi, l'implantation de ce nouveau relais permettra d'éviter les phénomènes de saturation des réseaux qui conduisent à une interruption de la communication, voire à l'impossibilité de la passer.

### **Ajout d'un équipement de transmission de données**

Le projet consiste à ajouter un faisceau de type parabolique destiné à relier les antennes-relais entre elles et permettre la transmission de données.

Le nouvel équipement améliorera considérablement la communication data ou internet pour un confort d'utilisation pour le client.

### **Installation d'une nouvelle technologie**

Ce projet a pour objectif d'apporter le haut ou très haut débit aux clients mobiles et les capacités supplémentaires qui sont nécessaires pour la croissance de l'Internet mobile. Grâce à ce nouvel équipement, les clients de la zone considérée auront accès aux technologies actuelles.

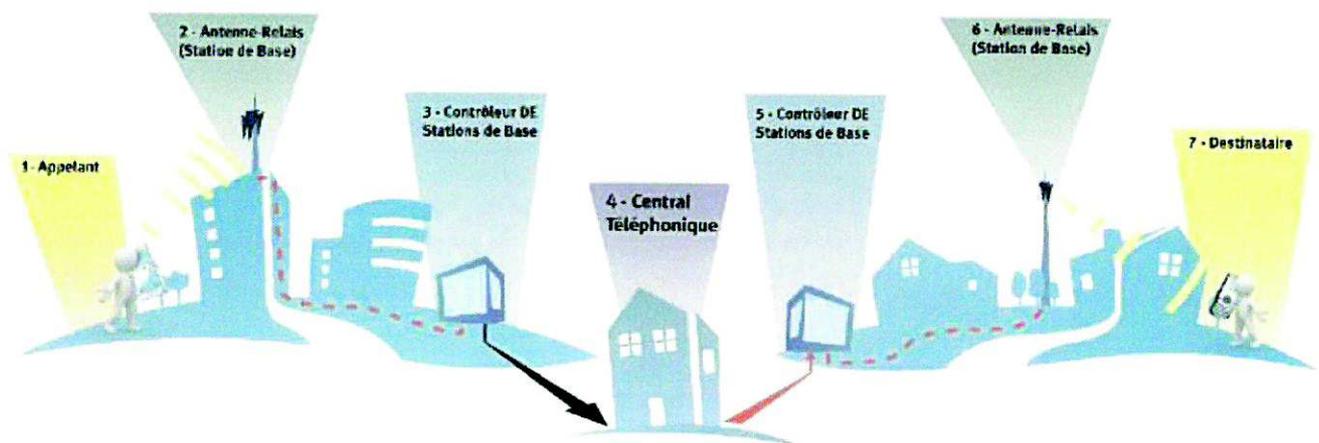
### 3- MOTIVATIONS DU PROJET

#### Emplacement du site



## 4- FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU

Fonctionnement d'une communication (appel, data) avec le téléphone mobile



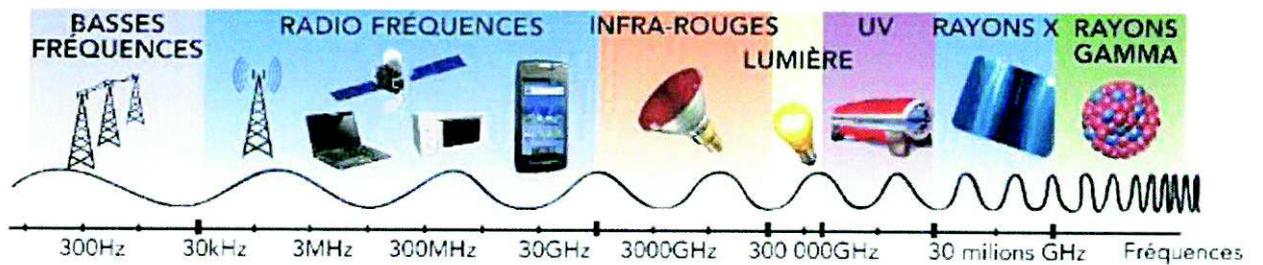
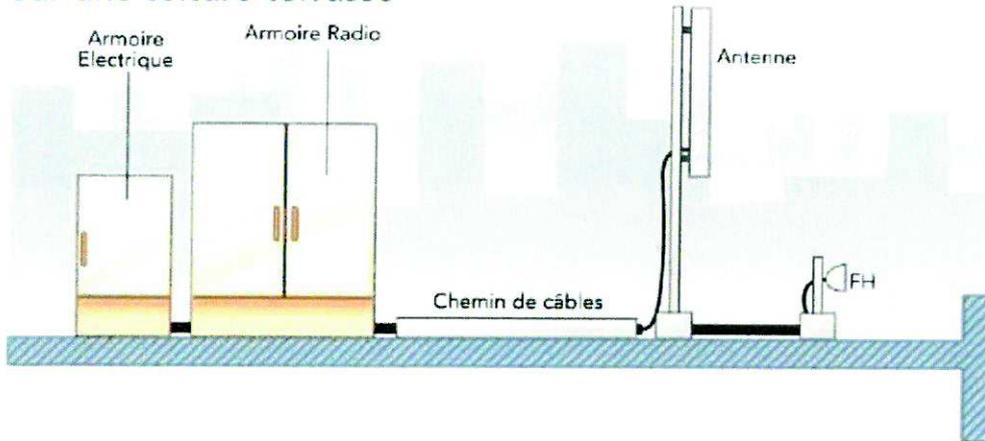
L'impact des usages sur le fonctionnement du réseau



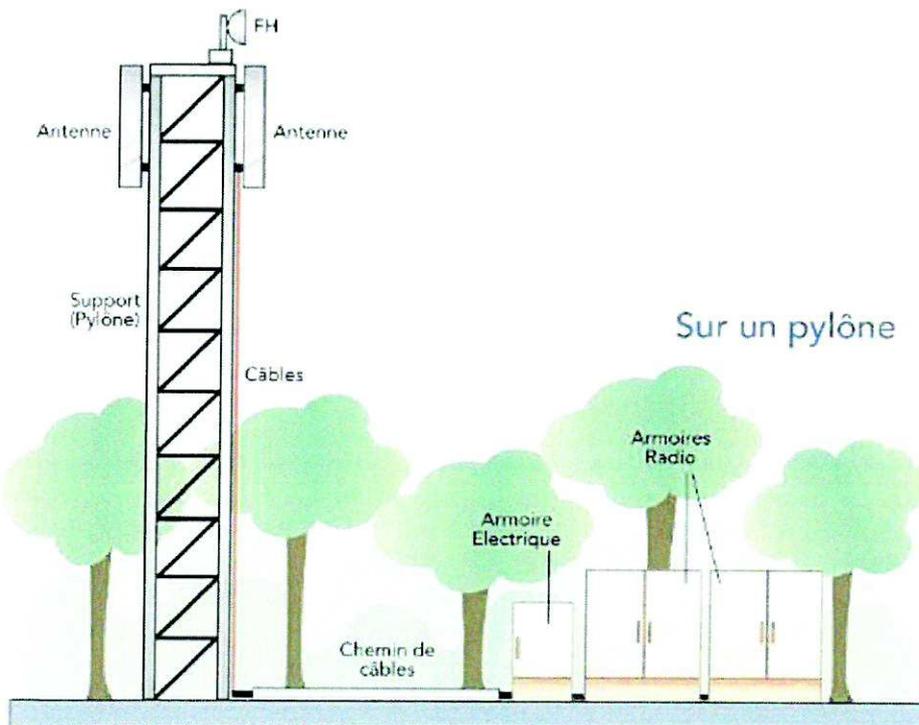
- ① Augmentation du nombre d'utilisateurs : la cellule rétrécit en 3G ou le réseau sature
- ② Augmentation du trafic de données : les débits sont ralentis
- ③ Absence de couverture et de services mobiles : une étude de faisabilité est lancée pour installer un relais
- ④ Nouveaux usages et services : les infrastructures doivent évoluer vers la 4G par exemple

# 5- EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sur une toiture-terrasse



Fréquences utilisées par les opérateurs :  
800 MHz – 900 MHz – 1800 MHz – 2100 MHz et 2600 MHz



## 6- NOTRE PROJET D'ÉVOLUTION DU RELAIS

### La future implantation :

Les références cadastrales : F-858

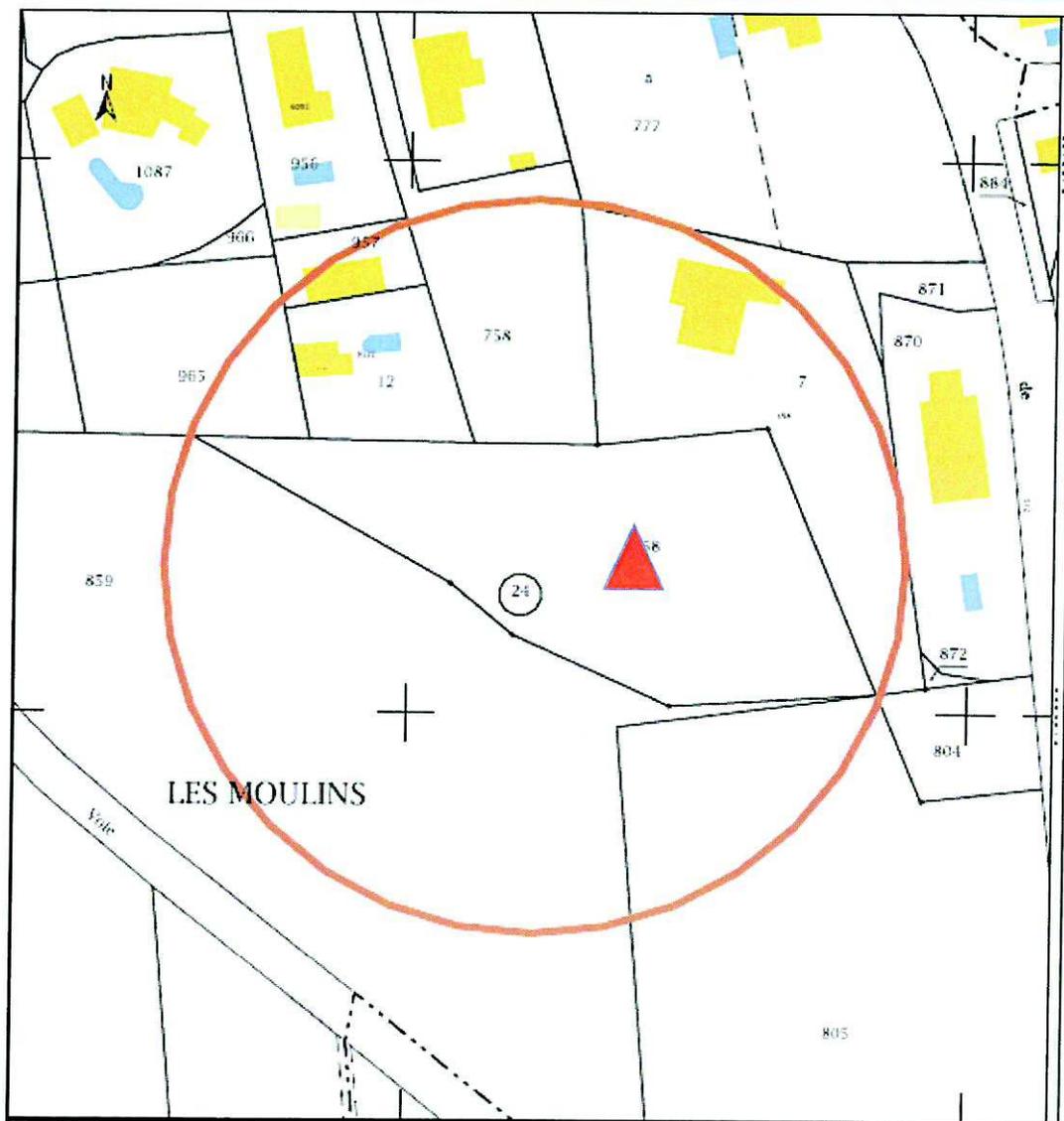
### Les coordonnées géographiques :

Longitude en Lambert II étendu X : 0760.462

Longitude en Lambert II étendu Y : 1858.868

Hauteur NGF au sol (Nivellement Général de la France) Z : 116 m

### L'emplacement sur le plan cadastral :



## Les caractéristiques d'ingénierie du projet :

### Les antennes

Nombre d'antennes : 3

N° d'antenne	Type d'antenne	Bandes de fréquence	Utilisation	Azimut	HMA en mètres NGF	Tilt prévisionnel
S1	ANTENNE	800/900/1800/2100	Voix/données	0°	13.67	0 – 4°
S2	ANTENNE	800/900/1800/2100	Voix/données	120°	13.67	0 – 4°
S3	ANTENNE	800/900/1800/2100	Voix/données	260°	13.67	0 – 4°

## Remplacement des équipements BOUYGUES TELECOM par des équipements mutualisés Bouygues Telecom - SFR

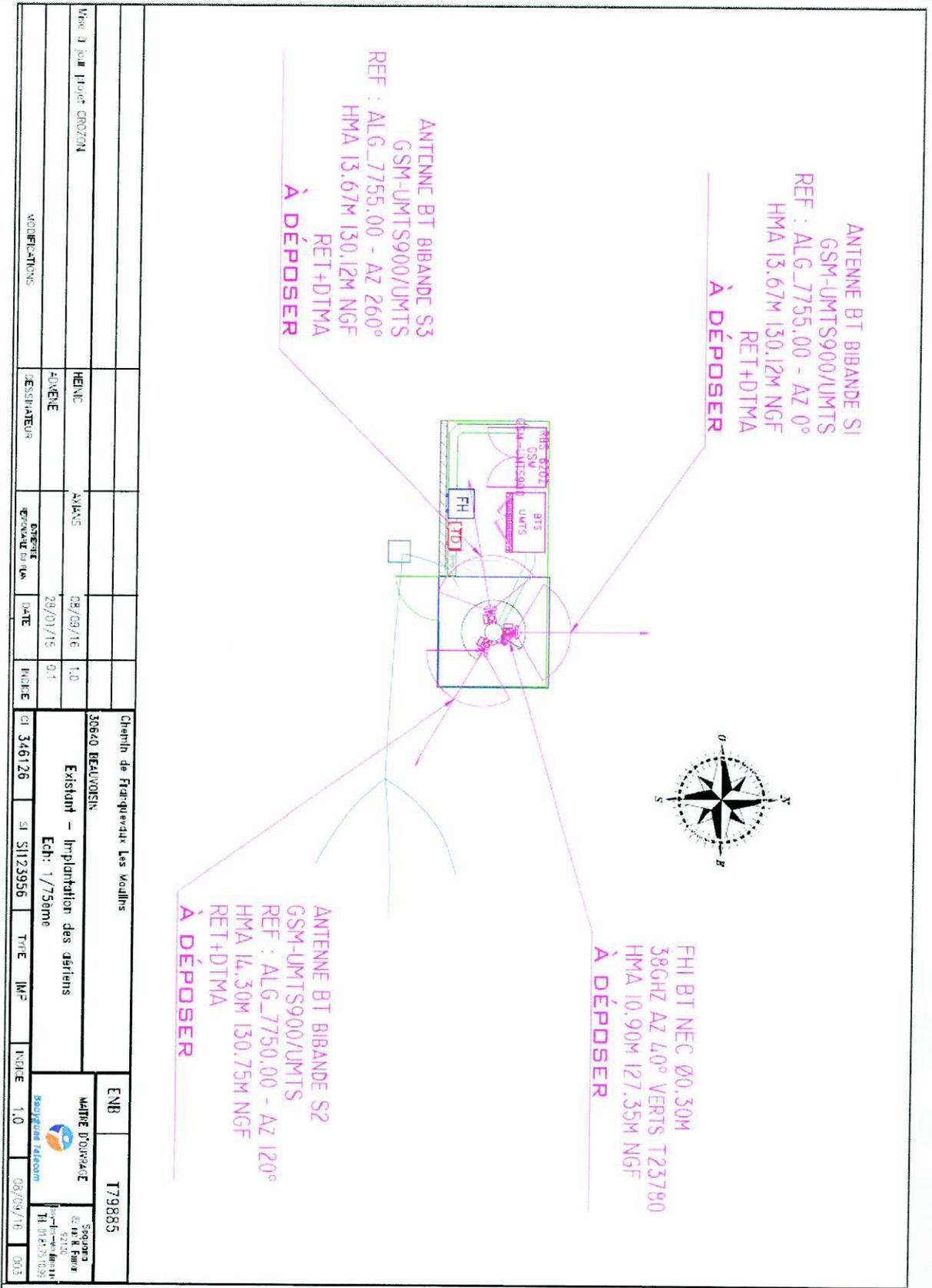
*Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique*

*HMA en mètres NGF (Nivellement Général de la France) : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol*

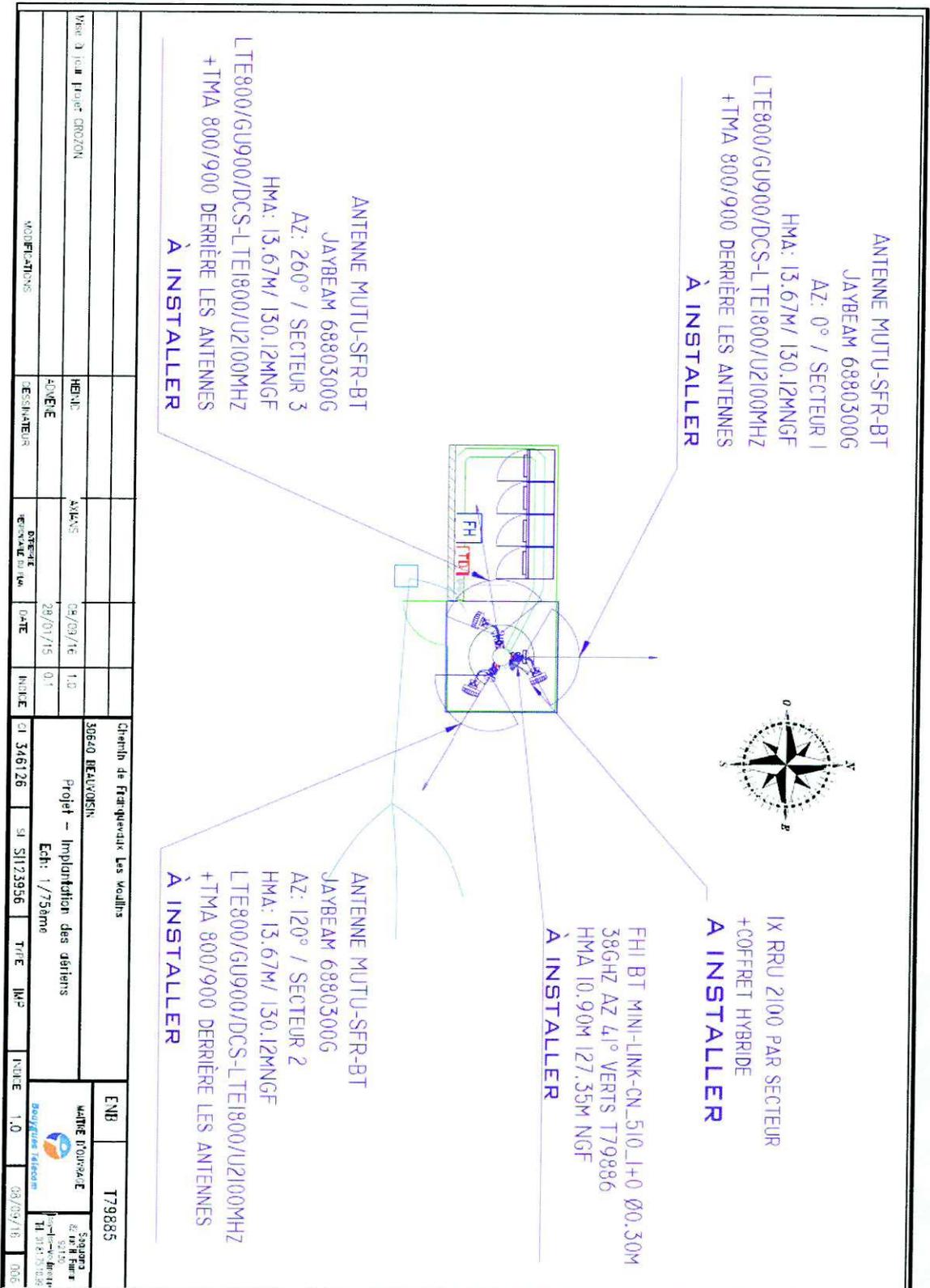
*Tilt prévisionnel : inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale*

**Puissances prévisionnelles : 20 Watts à 40 Watts**

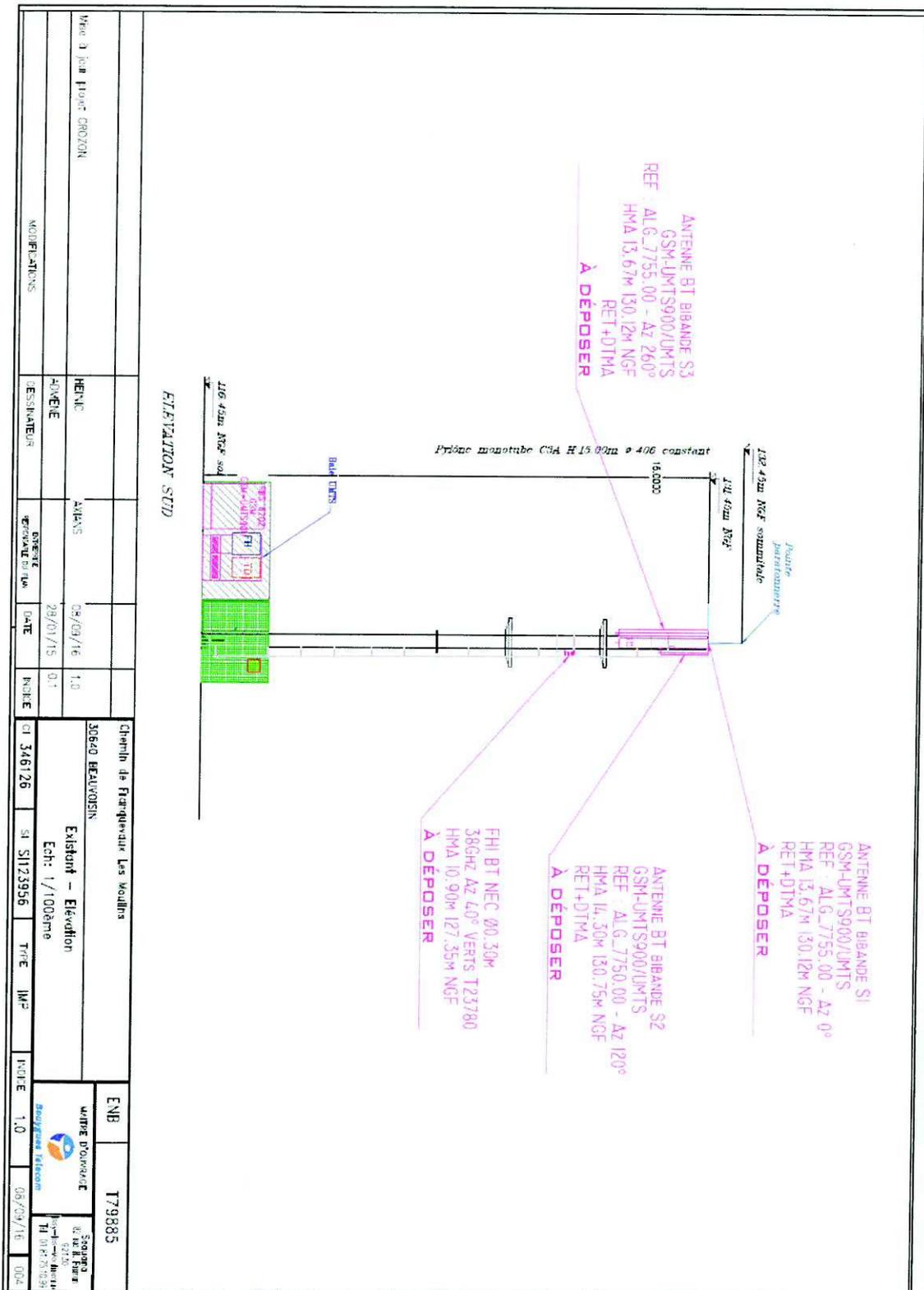
## Les vues en plan : état actuel



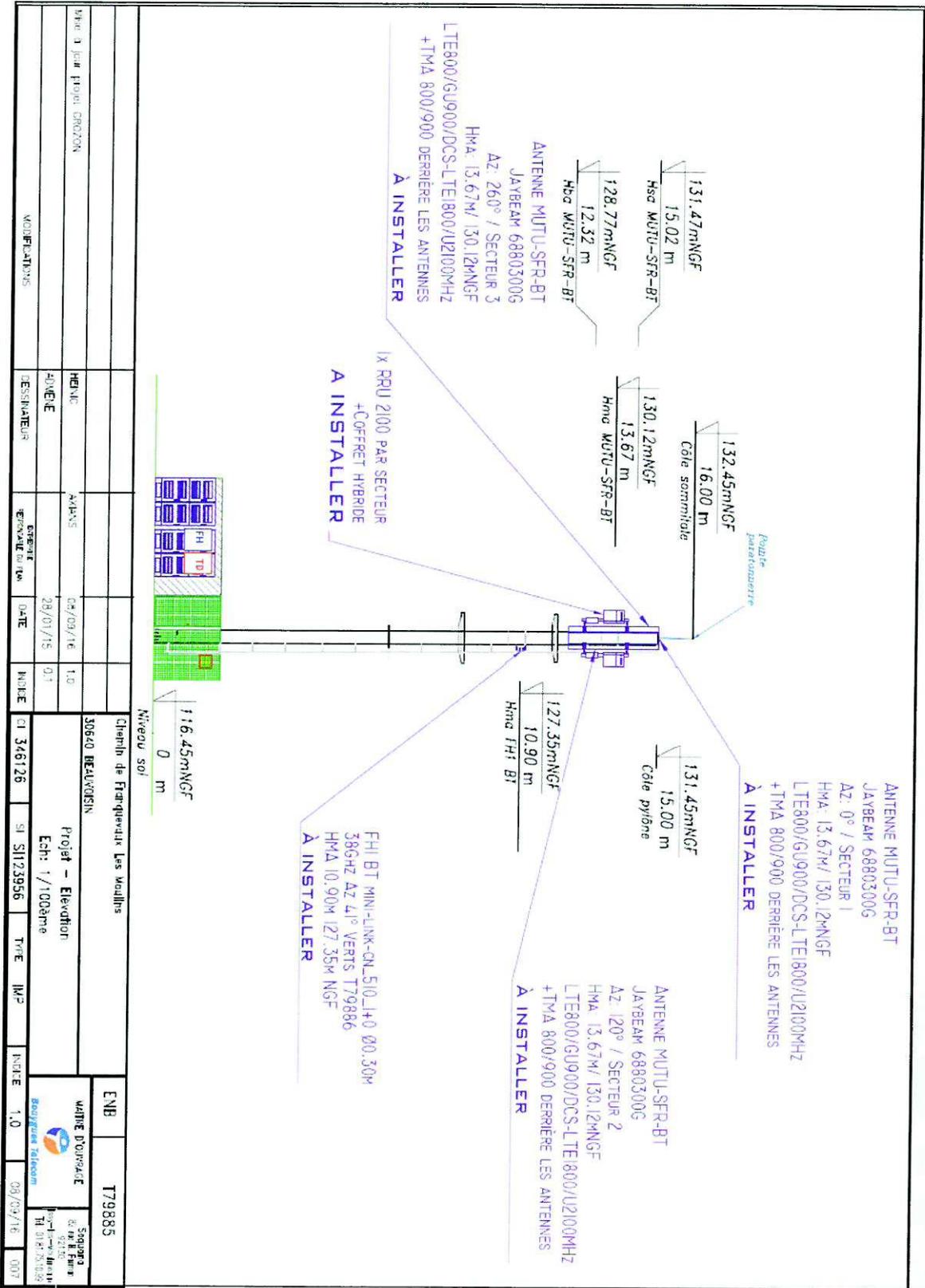
## Les vues en plan : projet



## Les vues en élévation : état actuel

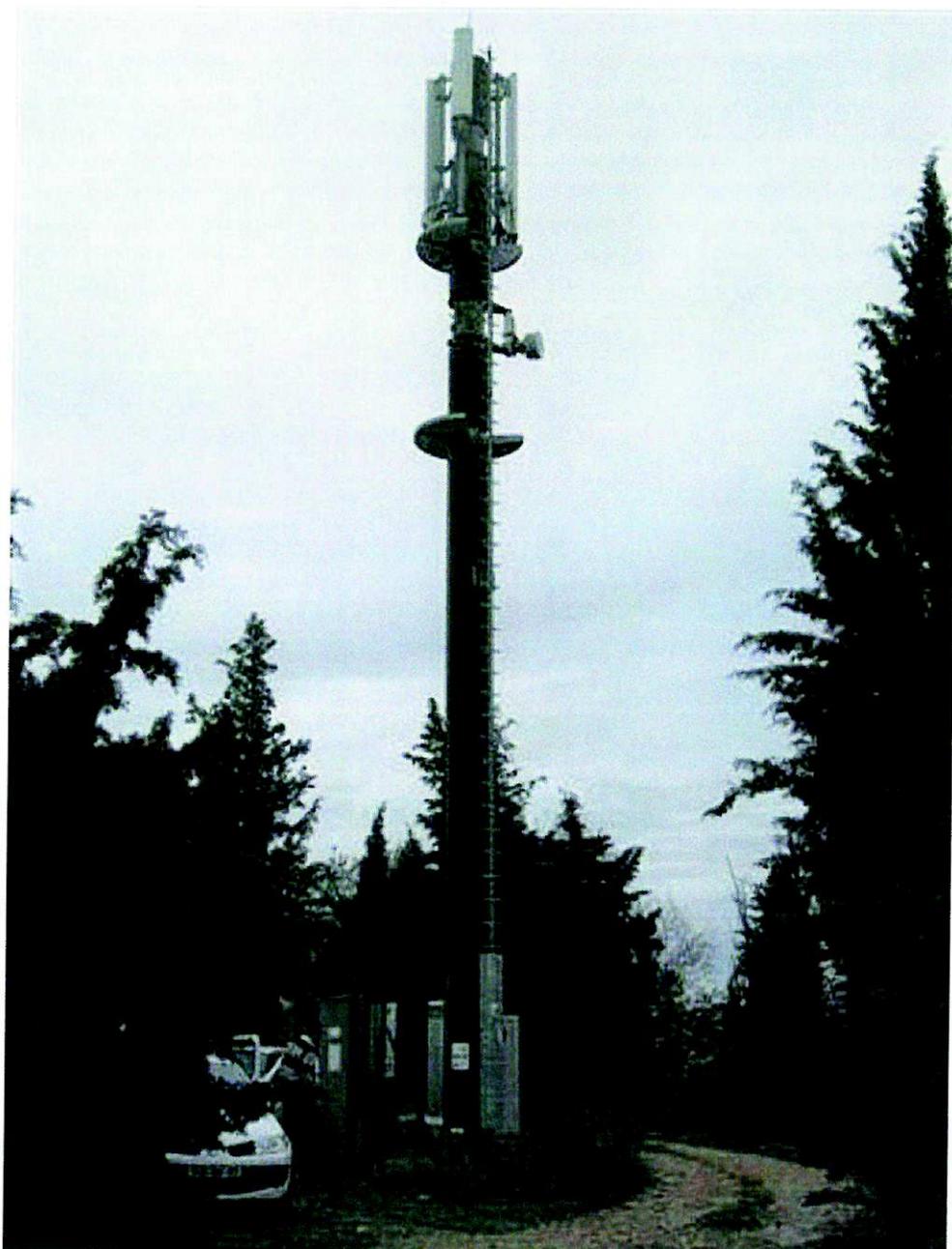


# Les vues en élévation : projet



Mise à jour projet GNDOM		HEURE		ANALYS		CA/09/16		1.0		Clientèle de Franquexair Les veilles		30640 BELVODIN		EMB		T79885	
MODIFICATIONS		AURELE		DESIGNATEUR		ESPAGNOL/16		0.1		Projet - Elevation		Ech: 1/1000me		VAINE D'ORANGE		Société	
		AURELE		ESPAGNOL/16		0.1		0.1		SI: 346126		SI: S1123956		TYPE IM2		Bouygues Telecom	
										SI: S1123956		TYPE IM2		INDICE 1.0		09/09/16 007	

## Les prises de vues et photomontage – avant travaux



## Les prises de vues et photomontage – après travaux

(Pas d'impact visuel)



## 7- INFORMATIONS PRATIQUES

### Déclaration fournie à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par le demandeur de l'implantation ou de la modification substantielle d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR :

030.275.0321

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM).

**oui**

**non**

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

**oui**

**oui, balisé**

**non**

*Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

**oui**

**non**

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission.

**oui**

**non**

*Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.*

Nom	Nature	Adresse	Coord X	Coord Y	Niveau de champ max (%)

## 7- INFORMATIONS PRATIQUES

### Les contacts du projet :

#### Pour les questions relatives au projet :

**Lionel DETHES** : [lionel.dethes@axians.com](mailto:lionel.dethes@axians.com) 06 12 44 97 02

#### Pour les autorisations administratives :

**Lionel DETHES** : [lionel.dethes@axians.com](mailto:lionel.dethes@axians.com) 06 12 44 97 02

### Sites internet :

#### Site internet des opérateurs mobiles :

FFT (Collège Mobile de la Fédération Française des Télécoms) :  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

#### Sites Bouygues Telecom :

Bouygues Telecom : [www.corporate.bouyguetelecom.fr](http://www.corporate.bouyguetelecom.fr)  
B&You : [www.b-and-you.fr](http://www.b-and-you.fr)

Site Cartoradio de l'ANFR : [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) - [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

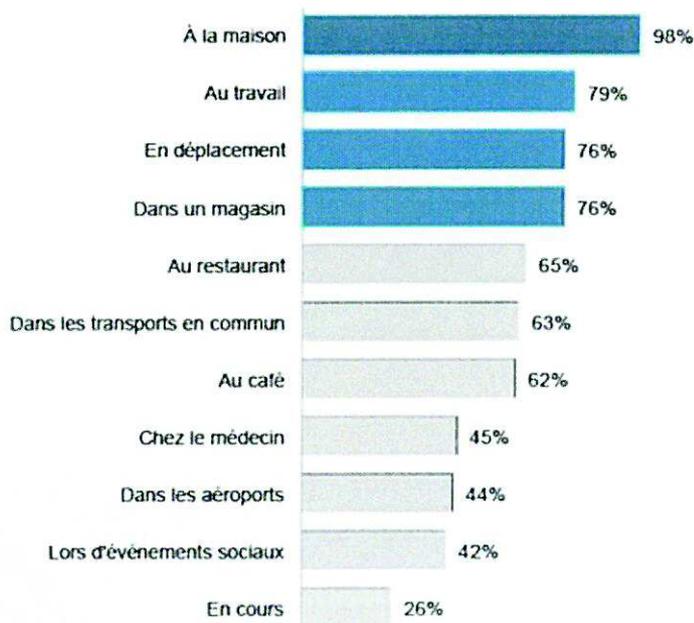
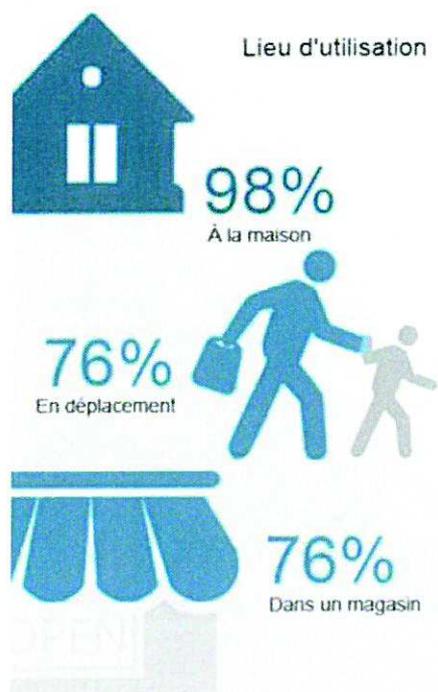
Portail d'informations de l'Etat : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

## 8- LE MOBILE AU QUOTIDIEN

Selon l'étude du CREDOC relative à la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (juin 2012), **9% de la population n'ont qu'un téléphone portable et 20% des usages internet au domicile s'effectuent via le réseau mobile** d'un opérateur.

Selon l'étude IPSOS /Google relative au comportement des mobinautes (2012), **98% des utilisateurs de Smartphones l'utilisent au domicile.**

### Les smartphones s'utilisent partout



Pour favoriser un déploiement durable et concerté des réseaux de téléphonie mobile, l'Association des Maires de France et la Fédération Française des Télécoms ont établi un cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France.

La nouvelle version du Guide des relations entre opérateurs et communes, en date de décembre 2007, s'appuie sur 5 principes :

- **concertation**
- **information**
- **équité territoriale**
- **prise en compte du contexte local**
- **préservation des paysages**

En plus de la formalisation d'un dossier d'information (comme en l'espèce) pour chaque projet d'antenne-relais, la création et l'animation d'instances de concertation communales sont également prévues.

Enfin, cette démarche renforce la **transparence** sur la réalisation des mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats.